

Conditions Générales de Vente

Randonnée Nature

INSTANT PÊCHE ET NATURE

Sébastien GARRET - Moniteur-Guide de pêche

19, La Bretonnière – 28200 DONNEMAIN

SIRET : 898 201 298 0012

Code APE : 8551Z



Objet :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les relations contractuelles entre l'entreprise, Instant Pêche et Nature 28 (prestataire) et l'acheteur (client) ainsi que les conditions applicables aux prestations « Randonnée Nature », que le client soit un professionnel ou un particulier.

Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément validées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. Celle-ci se réserve de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment, cependant, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande (figurant sur la fiche d'inscription) par le client.

La réalisation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve ni restriction des présentes CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance. Cette acceptation s'effectue lors de la signature de la fiche d'attestation qui indique que le client a « lu et accepte les conditions générales de vente ».

Les services :

La prestation proposée correspond à la découverte de la faune et de la flore locales présentes en Eure et Loir (28). Elle a essentiellement pour but d'initier le grand public à l'environnement qui l'entoure et se veut accessible à tous. Le guide n'a pas vocation à former des spécialistes dans tel ou tel domaine naturaliste mais plutôt d'apporter une base de connaissances suffisantes permettant à chacun d'enrichir ses connaissances sur la nature en général.

La prestation est réalisée sur des parcours de randonnées déjà existants qui traversent différents milieux (bocage, forêt, rivière, plan d'eau, cultures). En fonction des demandes, le guide propose le parcours le plus adapté et donne rendez-vous au client directement sur place.

La prestation peut avoir lieu à tout moment dans la semaine entre 9h et 18h mais des sorties matinales et/ou en soirée en dehors de ces horaires sont également possibles, sur demande, notamment en été. Des balades nature sont proposées suivant un calendrier fixé à l'avance. Il est disponible sur le site : www.instantpecheetnature28.fr

La durée de la prestation est fixée à 2h de balade, néanmoins des prestations plus longues peuvent être organisées sous réserve d'un commun accord avec le client. La prestation commence au moment de la prise en charge du client à l'heure et au lieu de rendez-vous mutuellement convenus et s'achève à l'issue du temps imparti, selon la formule retenue par le client.

Le nombre minimum de personnes prises en charge lors de la prestation est fixé à 4 avec un maximum de 20 personnes. Cependant, suivant les demandes, des prestations restent possibles pour des groupes plus importants.

L'âge minimum requis pour s'inscrire à une prestation est de 18 ans révolus. Les mineurs, à partir de 10 ans révolus sont acceptés sous réserve qu'il soit accompagné d'un adulte (responsable légal) qui veillera à l'encadrement du jeune tout au long de la séance.

Matériel :

L'entreprise réalise ses prestations à l'aide d'outils et supports pédagogiques divers : livres, jumelles, boîtes loupe, épuisettes, etc. Ces derniers peuvent être prêtés en fonction des besoins lors des sorties. Tout matériel perdu, abîmé ou rendu défectueux en fin de séance sera facturé au prix neuf du marché.

Cette mise à disposition est conditionnée par la signature de la fiche « attestation » indiquant que le client ou son représentant dispose d'une assurance en responsabilité civile.

En aucun cas, l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 ne mettra à disposition du client des vêtements de pluie, chaussures ou bottes, blouson chaud, casquette ou chapeau, lunette de soleil, crème solaire, etc. pour lutter contre les événements climatiques possibles lors d'une sortie. Par ailleurs, la présence de divers insectes, dont les moustiques, reste possible, charge au client de prévoir une crème ou un spray répulsif. Le guide ne serait être responsable de piqûres.

Le client est seul responsable du matériel personnel qu'il emmène et l'entreprise décline toute responsabilité en cas de perte, casse, détérioration ou mauvais fonctionnement lors de la sortie. Une bonne paire de chaussures est conseillée ainsi que de la boisson et/ou nourriture d'appoint lors de la sortie.

Lors des sorties pour des raisons évidentes de discrétion, il est demandé de mettre les téléphones portables en mode silencieux et d'éviter et/ou écourter au maximum les communications. Les vêtements aux couleurs vives sont également déconseillés pour l'observation de la faune sauvage.

Réservation

Le client qui souhaite passer commande d'une prestation doit impérativement réserver directement auprès du guide, par téléphone au 06/14/05/31/29 ou par mail à l'adresse suivante : instantpecheetnature28@gmail.com

Il doit compléter les fiches d'inscription, de droit à l'image (facultatif) et d'attestation correspondantes qui lui seront adressées directement par mail. Pour les mineurs, seul(s) le(s) responsable(s) légal(aux) est(sont) chargé(s) de remplir les documents.

Un mail ou sms de validation entérine la commande et vaut preuve de la transaction, signature et acceptation de la prestation proposée dans son intégralité.

Toute réservation doit-être finalisée 24h minimum avant la date de la prestation.

Attention : Un chèque d'acompte (rédigé à l'ordre d'Instant Pêche et Nature 28) d'une valeur de 50% du montant total de la prestation est demandé pour **les groupes privés de 11 personnes et +** pour valider la commande. Ce dernier ne sera encaissé avec le solde qu'à l'issue de la prestation.

Tarification :

Le tarif pratiqué, pour 2h de guidage, est fonction du nombre de personnes présentes lors de la randonnée. Le prix affiché est net de taxe (TVA non applicable, article 293 B du CGI). Dans le cas d'une prestation plus longue (maximum de 4h), le tarif proposé au client sera proportionnel au tarif initial.

Les tableaux ci-dessous reprennent les tarifs pratiqués suivant la durée souhaitée et selon qu'il s'agit d'une réservation privée ou d'une réservation publique (ouverte à tous). L'entreprise se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, cependant le tarif présent au catalogue lors de la commande reste celui applicable au client.

Les prix indiqués comprennent les frais de dossier, la mise à disposition du guide nature et le prêt du matériel pédagogique éventuel nécessaire au bon déroulement de la prestation. Ils ne comprennent pas le transport du client de son domicile au site de balade, l'hébergement et/ou le repas. Pour ce dernier, après accord préalable par le client, il pourra faire l'objet d'une avance par le prestataire contre remboursement à prix coutant figurant sur la facture.

TABLEAU TARIFAIRE :

Groupe Privé				
Nombre de personne	4-10pers	11-15pers	16-20pers	21et +
Tarif/personne 2h	12€	10€	8€	7€
Tarif/personne 3h	18€	15€	12€	10€
Tarif/personne 4h	24€	20€	16€	14€
Groupe Public				
Nombre de personne	6-20pers			
Tarif/personne 2h	8€			

Structures professionnelles :

Pour des demandes spécifiques de structures professionnelles de types écoles, centres de loisirs, comité des fêtes ou d'entreprise, associations, etc., la tarification appliquée sera négociée avec la structure en fonction du nombre de personnes participantes et de la durée d'intervention. Les éventuels partenariats feront l'objet de convention spécifique co-signée par les 2 parties.

Modalités et conditions de paiement

Le prix est exigible le jour de la prestation avant le départ de la balade soit en espèce ou par chèque.

Le règlement par chèque s'effectue à l'ordre d'Instant Pêche et Nature 28.

Une facture est établie à la demande du client et transmise par mail sous 5 jours.

Un délai de 30 jours est accordé aux structures professionnelles ainsi qu'un paiement par virement. Passé ce délai, des pénalités pour retard de règlement sont dues. Elles correspondent à 10% du montant total de la prestation par jour de retard.

Annulation, report et/ou interruption

Si des aspects climatiques, météorologiques et/ou présence de pollution atmosphérique ne permettent pas la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions, l'entreprise se réserve la possibilité d'annuler la prestation. Dans ce cas, un report est proposé au client pour une date ultérieure. Faute d'accord, la prestation est annulée et l'éventuel acompte versé est entièrement remboursé. Il en est de même en cas d'impossibilité pour le guide d'honorer la commande (maladie, accident, cas de force majeure). Le guide s'engage à prévenir le client de l'annulation (ou du report) à minima 24h de la prestation.

Un client peut également demander l'annulation ou le report d'une prestation. Dans les 2 cas, l'information doit être communiquée au guide 1 semaine au moins avant la date prévue. Dans ce cas, l'éventuel acompte est restitué.

Si elle intervient moins d'1 semaine avant, l'acompte est conservé. Toute annulation non signalée 48h avant la date prévue ou absence le jour de la prestation, entraîne, comme dédommagement, la facturation d'une prestation complète. Si l'annulation fait suite à un événement majeur, grave, non prévisible de dernière minute (accident, maladie, ...), un justificatif sera demandé au client afin de juger du remboursement ou non de l'acompte versé ou du paiement ou non de l'intégralité de la prestation. Pour le report, celui-ci doit être reprogrammé dans un délai de 2 mois et concerne la prestation initialement validée.

S'il le juge nécessaire, le guide peut interrompre et/ou arrêter une prestation en court, à tout moment, si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. En fonction des situations, la prestation peut reprendre ou être définitivement arrêtée. Toute prestation démarrée est due.

Responsabilité et sécurité

Prestataire de services, le Guide Nature et Moniteur pêche diplômé (affilié au Syndicat des Moniteurs Guides de Pêche Français) est couvert par une assurance responsabilité civile qui le protège dans le cadre de son activité professionnelle. Le client atteste également être couvert par une police d'assurance lors de ses activités de loisirs (sa signature sur l'attestation à remettre faisant foi).

Instant Pêche et Nature 28 n'est tenue que par une obligation de moyens. La réussite des observations lors des sorties (présence et nombre d'espèces animales notamment) ne sont pas des promesses. Bien que le guide mette toutes ses connaissances et compétences en œuvre pour favoriser l'observation de la faune et de la flore, il ne saurait être responsable de leur absence.

La responsabilité du guide ne pourra pas être engagée pour des dommages résultants d'une mauvaise utilisation du matériel pédagogique mis à disposition du client.

Le client s'engage à ne pas avoir de contres indications à la pratique de la randonnée et être en bonne santé physique. Cet engagement est matérialisé par la signature de l'attestation correspondante.

En outre, le client s'engage à se conformer strictement aux règles de sécurité données par le guide en début d'animation.

Dans un cas contraire, seul le client serait tenu pour responsable d'incidents ou accidents survenus lors de la prestation si les consignes de sécurité n'étaient pas respectées.

Ethique et déontologie

Pour Instant Pêche et Nature 28, une prestation a pour objectif la découverte de la nature, au travers de l'acquisition de connaissances et savoirs sur la faune et la flore locales rencontrées et de sensibiliser la clientèle à la richesse des lieux, sa diversité, sa beauté et sa préservation. Par ailleurs, le guide souhaite également faire passer à sa clientèle un moment de détente, de calme, de tranquillité au plus près de la nature.

Pour ne pas perturber les sites, il est demandé aux clients de faire preuve de discrétion, calme et propreté. Le non-respect de ces règles élémentaires ainsi que tout comportement jugé inadapté par le guide entraîneraient l'exclusion immédiat de la personne concernée sans remboursement des frais.

Droits à l'image

Durant la prestation des photos et/ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées par le guide. Leur exploitation commerciale à des fins de communication et de promotion des activités par le prestataire fait l'objet d'un accord explicite par le client au travers de la signature de la fiche « Droit à l'image ». Ce dernier accorde les droits à l'image des photos et vidéos réalisées à l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. En contrepartie, le prestataire s'engage à fournir au client l'intégralité des images/vidéos (sur demande) et veille à ce que leur utilisation par les médias ne porte pas atteinte à la vie privée du client. Sans accord d'exploitation, les photos et vidéos seront intégralement remises au client.

Règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumis à la loi française. En cas de litige, portant sur la conclusion ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront, avant d'engager une procédure contentieuse, de trouver un accord amiable, si besoin à l'aide d'un médiateur. En cas d'échec de la médiation, les juridictions de CHARTRES seront seules compétentes.

Protection des données personnelles

Les informations et données concernant le client, nécessaires à la gestion de sa commande, au bon déroulement de la prestation et au suivi commercial sont conservées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 à des fins de sécurité pour respecter les obligations légales et réglementaires. L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette dernière, le client peut exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse instantpecheetnature28@gmail.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : Sébastien GARRET – Instant pêche et nature 28 – 19, rue la Bretonnière – 28200 Donnemain